



Groupe TAVINI HUIRAATIRA

Assemblée de Polynésie



M^{me} Éliane TEVAHITUA

Représentante à l'assemblée de Polynésie française

N° 116/2019/GTH/CAB/ET/et
Papeetē, le 28 juin 2019

à

M. Gaston TONG SANG

Président de l'assemblée de Polynésie française

Objet : Question écrite au gouvernement.

P.J. : 1 question écrite.

Monsieur le Président, ia ora na

Conformément aux dispositions de l'article 37 du règlement intérieur de l'assemblée, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe une question écrite adressée au gouvernement.

Je vous saurai gré de bien vouloir en faire notification à Monsieur Tearii ALPHA, ministre de l'Economie Verte, du domaine, en charge des mines et de la recherche.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

M^{me} Eliane TEVAHITUA

QUESTION ECRITE



Au gouvernement de Polynésie



M^{me} Éliane TEVAHITUA
Représentante à l'assemblée de Polynésie française

Taraho'i, le 28 juin 2019

À

Monsieur Tearii ALPHA

Ministre de l'Economie Verte, du domaine, en charge des mines et de la recherche

Objet : Conditions d'élevage des poules pondeuses en Polynésie française

Monsieur le ministre,

Les médias locaux comme français se font régulièrement l'écho d'épidémies de salmonellose généralement imputables à la présence de *salmonella enteritidis* dans les élevages ainsi que les conditions industrielles dans lesquelles les poules pondeuses sont élevées.

Des associations de protection animale dénoncent de manière récurrente leurs conditions de vie et mettent en évidence les fortes densités d'élevage, le manque de lumière naturelle, les malformations dues à la croissance accélérée des animaux ainsi que les troubles locomoteurs, respiratoires, cardiaques ou encore comportementaux inhérents à ces élevages confinés.

Ces images ne peuvent nous laisser indifférents et nous interpellent sur la nécessité d'améliorer les conditions d'élevage qui permettent à ces animaux de disposer de lumière naturelle, de suffisamment d'espace pour exprimer leurs comportements naturels (déployer ses ailes), d'un air sain et d'une litière propre.

Si ce constat est une réalité en Europe - la commission européenne ayant adopté en 2018 une résolution portant sur le bien-être animal, l'utilisation des antimicrobiens et les conséquences environnementales de l'élevage industriel des volailles - nous sommes en droit de nous interroger sur les conditions d'élevage et de production des oeufs qui prévalent en Polynésie. Ces remarques appellent de ma part les questions suivantes :

1°) Notre pays dispose-t-il d'un cadre normatif efficient permettant de se prémunir contre ces épidémies de salmonellose devenues récurrentes ? Le cas échéant en quoi consiste-t-il ?

2°) Notre pays dispose-t-il de dispositif incitatif permettant de faciliter la production alternative d'oeufs certifiés biologiques qui réponde aux exigences environnementales et de respect de la condition animale ? Le cas échéant quels sont ces dispositifs incitatifs et quels sont les moyens budgétaires mobilisés par la puissance publique ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma considération distinguée.
Mauruuru.

M^{me} Éliane TEVAHITUA